

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Le 12 mai 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 5/05/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 9 en début de séance, 10 en fin de séance

Présents : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Christelle GOSSE, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Arnaud FOURQUEMIN, Gérald LETELLIER, Hélène MENDES, David ODIEVRE, Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur Daniel TORRETON a donné pouvoir à Monsieur Franck BERTIN

Madame Michelle VANDERMEERSCH a donné pouvoir à Monsieur Gérald LETELLIER

Absente excusée : Madame Françoise VAN DAMME

Absents : Madame Élodie GRICOURT, Monsieur Hervé THOUENON

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT

Ordre du jour :

* Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville

Annule et remplace

* Renouvellement de la ligne de trésorerie

* Tarif des repas de cantine au 1^{er} septembre 2025

* Conventions avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour :

- la mise à disposition des agents communaux sur le temps périscolaire – Année scolaire 2024/2025

- la mise à disposition du bâtiment communal pour le temps périscolaire – Année 2025

* Convention Présence Verte

Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville – Annule et remplace la délibération n°2025-018 du 10/04/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil son projet d'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville, destiné au ramassage scolaire.

L'objectif étant que les enfants qui se rendent au collège de Bourg Achard puissent attendre le car en toute sécurité, et à l'abri des intempéries.

Afin de concrétiser ce projet la commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Région Normandie à hauteur de 80%.

Le plan de financement serait le suivant :

Mise en place d'une dalle béton :	562,50 € HT
Achat d'un abri bus	3 200,00 € HT
Signalisation (verticale et au sol)	750,00 € HT

Total HT	4 512,50 € HT

Financé comme suit :

- 80 % de subvention de la Région :	3 610,00 €
- 20% en auto-financement (part collectivité) :	902,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet d'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville présenté par Monsieur le Maire, et son plan de financement
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de BOSGOUET décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 180 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 180 000 Euros
- Durée : Un an maximum
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,20 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 180 Euros
- Commission de gestion (Option +) : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

Article 2

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article 3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Tarif des repas de cantine au 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil que le prestataire de restauration scolaire a, comme chaque année, augmenté les prix des repas de cantine au 1^{er} janvier 2025.

Une seconde augmentation étant annoncée pour la rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des repas de 0,10 €, soit 4,10 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le tarif des repas de cantine passera donc à **4,10 € au 1^{er} septembre 2025**.

Conventions avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour la mise à disposition des agents communaux sur le temps périscolaire – Année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler les conventions avec la Communauté de Communes Roumois Seine concernant les agents communaux qui sont mis à disposition sur le temps périscolaire (un le matin et un le soir).

Après en avoir pris connaissance, et délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

Convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour la mise à disposition du bâtiment communal pour le temps périscolaire – Année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine concernant le bâtiment communal qui est mis à disposition sur le temps périscolaire.

Après en avoir pris connaissance, et délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention Présence Verte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention signée avec l'association Présence Verte sur le service d'aide à la Téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit ainsi de répondre dans le cadre d'une politique de maintien à domicile aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, qui entre en vigueur dès sa signature
- DECIDE que la participation financière de la commune sera de 10 € TTC par personne et par mois

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Madame FOURNIER-VIOT demande qu'un rappel soit fait aux habitants concernant les horaires autorisés pour le bruit (tondeuses, engins à moteur, etc) :

Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-19h00

Le dimanche : 10h00 à 12h00

Il est dans l'intérêt de tous de les respecter afin que tout le monde puisse vivre en bonne harmonie.

* Monsieur le Maire est très satisfait du déroulement de la commémoration de l'Armistice du 8 mai. Plusieurs élèves de l'école étaient présents et ont participé par des lectures. Il tient à remercier Madame TIJOU, enseignante, pour sa présence et son investissement dans l'événement.

Le voyage des élèves de CM1 et CM2 aux plages du Département, organisé fin avril par l'Association des Anciens Combattants, a été un succès. Monsieur le Maire tient à remercier son Président, Monsieur ROUAS, pour la parfaite organisation.

Fin de séance à 18h45